**Consignes pour les comptes rendus de TP**

**Préambule :**

Ces consignes ne s’adressent qu’aux **TP corrigés par Arnaud HALLIER**, à savoir, toutes les manipulations sur la terre, et, pour les manipulations sur l’aliment pour animaux, l’humidité, les matières minérales, les matières grasses, l’azote et la cellulose brute (les analyses concernant le calcium et le phosphore seront corrigées par Nathalie LAURENT et il faut donc suivre les consignes qu’elle vous a transmises).

**Présentation générale :**

Les comptes rendus de chaque manipulation devront être déposés en tant que « travaux » sur le portail de l’ISARA (portail.isara.fr), dans les espaces correspondants aux manipulations dans le dossier S3-CHIMA- (S3) - Chimie Appliquée en suivant la procédure suivante :

- Cliquer sur l’espace correspondant à la manipulation effectuée (exemple : Aliment Azote total).

- Cliquer sur la flèche rouge « ajouter un fichier ».

**Ne faites surtout pas un second dépôt** au risque que je corrige le mauvais fichier.

Le nom de votre fichier doit impérativement être de la forme : **TITRE\_NOM1\_NOM2** ou si vous êtes en trinôme **TITRE\_NOM1\_NOM2\_NOM3**.

**Contenu des comptes rendus :**

Manipulations « **~~terre humidité résiduelle~~** » **(500 caractères maximum espaces compris)**, « **~~terre granulométrie~~** » **(1500 caractères maximum espaces compris)** et « **~~aliment cellulose brute~~** » **(1500 caractères maximum espaces compris)** :

→ Décrire le principe de la méthode sans plagier le polycopié, c'est-à-dire faire une synthèse du principe et du protocole. Le but est de montrer que l’on a compris ce que l’on a fait.

Manipulations « **terre calcaire total** » **(2000 caractères maximum espaces compris)**, « **~~terre pH~~** » **(1500 caractères maximum espaces compris)** et « **aliment azote total** » **(2000 caractères maximum espaces compris)** :

→ Juger de la pertinence de la méthode (précision, facilité de mise en œuvre, coût…) et la comparer avec d’autres méthodes.

Manipulations « **terre calcaire actif** » **(1500 caractères maximum espaces compris)**, « **terre carbone organique** » **(2000 caractères maximum espaces compris)**et « **~~aliment matières minérales~~** » **(1000 caractères maximum espaces compris)** :

→ Discuter le résultat par rapport à des valeurs de référence trouvées dans la bibliographie (la qualité de citation des sources rentrera pour une part importante dans l’évaluation), et éventuellement par rapport aux résultats des autres binômes. Expliquer en cas d’incohérence l’origine de cette incohérence.

Manipulations « **~~terre azote total~~** » **(2000 caractères maximum espaces compris)**, « **~~aliment humidité résiduelle~~** » **(1000 caractères maximum espaces compris)**et « **~~aliment~~****~~matières grasses~~** » **(2000 caractères maximum espaces compris)** :

→ Expliciter le rôle de l’élément dosé. Il pourra ici être intéressant de discuter le résultat obtenu en le mettant en relation avec les résultats obtenus pour d’autres éléments dosés.

**Rappels importants :**

- La qualité du nettoyage et du rangement des paillasses pourront si nécessaire donner lieu à un retrait de point (le personnel d’entretien passant chaque soir est d’ailleurs impliqué dans cette démarche).

- Tous les comptes rendus seront soumis au logiciel **compilatio®**.

**Remarques :**

- Pour les dosages de l’azote, le volume équivalent pour le témoin (non effectué) est de 0mL.

- Pour le dosage du calcaire actif, le volume équivalent pour le témoin est à demander aux groupes l’ayant effectué (environ 20.5mL).

- Pour le dosage du carbone organique, le volume équivalent pour le témoin est à demander aux groupes l’ayant effectué (environ 42.0mL). Pour le sel de mohr, il a été étalonné par la préparatrice et sa concentration est de 0.1mol/L (à replacer judicieusement dans la formule).

- Pour l’analyse granulométrique, le résultat du prélèvement d’héxamétaphosphate (non effectué) peut-être obtenu par calcul à partir du volume ajouté et de la concentration.

**Dates de rendu :**

Les comptes rendus devront être déposés **au plus tard** :

- groupe 2 : Mardi 3 Décembre avant 17h00

- groupe 3 : Lundi 16 Décembre avant 17h00

- groupe 1 : Lundi 6 Janvier avant 17h00

- groupe 4 : Lundi 13 Janvier avant 17h00

**Attention, tout dépassement du délai de rendu donnera lieu à un retrait de points proportionnel au retard !**

**Correction :**

Concernant la correction, il sera mis à votre disposition pour chaque analyse un ou plusieurs comptes rendus répondant aux attentes. Je serai alors à votre disposition pour en discuter.